



PRÉFET DU GERS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale des Territoires
Service Cohésion des Territoires
Unité Réglementation Construction

Le Préfet

à

Liste in fine

Objet: Mise en place d'un dispositif financier expérimental
contre le retrait-gonflement des sols argileux (RGA)
PJ : Flyer de présentation

Auch, le 11 mai 2026

Le phénomène de retrait-gonflement des sols argileux (RGA), aggravé par les épisodes de sécheresse, fragilise chaque année de nombreuses habitations dans notre département. Il est aujourd'hui la principale cause d'indemnisation des catastrophes naturelles en France.

Afin de mieux protéger les ménages et d'anticiper les effets du changement climatique, l'État lance un dispositif d'accompagnement financier pour la réalisation de diagnostics et de travaux de prévention pour protéger durablement les habitations du Gers face aux risques de retrait-gonflement des sols argileux.

Ce financement n'a toutefois pas vocation à prendre en charge des travaux de réparation des dégâts structurels (fissures, fondations, murs, planchers...).

Ce dispositif permettra aux propriétaires occupants de leur résidence principale (**aux revenus très modestes, modestes et intermédiaires**), située en zone d'exposition forte au RGA (88 % des maisons individuelles impactées), de bénéficier d'une subvention pour :

- la réalisation d'un diagnostic de vulnérabilité de leur maison ;
- la mise en œuvre de travaux préventifs recommandés par ce diagnostic ;
- un accompagnement tout au long de la procédure ;

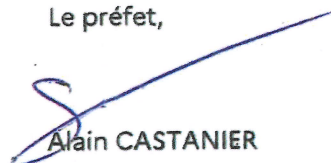
À cette fin, un guichet d'information départemental, porté par l'ADIL 32, est mis en place à compter du 1^{er} mai 2026 afin d'accompagner les ménages dans leurs premières démarches (tél. : 05 81 32 35 05).

Compte tenu de l'importance de cette problématique sur notre département, je vous sollicite afin de relayer largement cette information auprès de vos administrés et d'orienter les ménages concernés vers le guichet départemental.

Pour ce faire, je vous prie de bien vouloir trouver, en PJ, un flyer de présentation du dispositif en format numérique que vous pourrez utiliser en affichage et dans vos publications.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le préfet,



Alain CASTANIER

Destinataires

Mesdames et Messieurs les Maires des communes gersoises
Mesdames et Messieurs les Présidents(es) d'intercommunalité
Monsieur le président de l'AMF - Associations des Maires de France
Monsieur le président de l'AMRF – Association des Maires Ruraux de France